

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 31 MAI 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Anne BARBET, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Jean-Marie GINIEIS, Mme Nathalie REGUEIRO, M. Nicolas MALEIG,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET.

Délégations de vote :

M. Jean-Pierre DOMEcq donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
M. Yves TOURAINE donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à M. Jean-Michel BRUGIDOU,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Fabien REICHERT donne pouvoir à Mme Dolorès CABELLO,
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jeanne LARAN,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Jany N'HAUX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

❧❧❧

4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur rapport de Monsieur MAILLET et sur proposition de Monsieur le Maire, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **VOTE** les subventions ci-après :

CULTURE :

➤ **1 500 €** à l'Association « Jazz à Oloron » pour la prise en charge de frais d'organisation du tremplin du festival 2012 (accueil des musiciens amateurs, remise du prix de la Ville d'Oloron Sainte-Marie). Depuis 9 ans, la Ville d'Oloron Sainte-Marie soutient le projet de ce tremplin qui vise à soutenir et faire émerger des groupes amateurs, et les accompagner vers une carrière professionnelle. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique de diffusion musicale de la Ville. Ce montant devra être imputé sur la ligne budgétaire 6574.0.104.

.../...

➤ **1 890 €** à l'Association « France Portugal » pour l'organisation du repas des 270 musiciens invités par la Ville d'Oloron Sainte-Marie, le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la Fête de la Musique. Ce montant est prévu dans le budget de la fête de la Musique et devra être imputé sur la ligne 6574.0.101.

➤ **1 000 €** à l'Association « Arts en Place » pour l'organisation de la manifestation éponyme le dimanche 17 juin 2012, sur le parvis de la Médiathèque. Ce montant devra être imputé :

- pour 500 € sur la ligne 6574.0.
- pour 500 € sur la ligne 6042.159.

➤ **400 €** à l'Association Centre Social La Haüt pour le remboursement de 5 bourses vacances jeunes à 80 € chacune, dans le cadre du dispositif Sac' Ados 2011.

Pour rappel, le dispositif sac'ados, appliqué à Oloron Sainte-Marie depuis 2009, est une opération mise en place par le Conseil Régional d'Aquitaine qui s'adresse aux jeunes Aquitains âgés de 16 à 22 ans, souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France (séjour individuel ou en groupe) et qui ne pourraient pas le faire sans un accompagnement méthodologique et/ou financier.

Ce montant devra être imputé sur la ligne budgétaire 6042.171.

DIVERS :

➤ **300 €** au C.A.S. Communal pour la remise d'un bon d'achat à une retraitée de l'année 2012.

Ce montant devra être imputé sur la ligne budgétaire 6574.0.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 31 mai 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 05/ 06/ 2012

Bernard UTHURRY